



Demande de prix 2504MAR-10011

« Mise en place du plan particulier de sécurité de Enabel
Maroc »

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif à la mise en place du plan particulier de sécurité et de gestion des risques de Enabel Maroc.	
REFERENCES ENABEL	2504MAR-10011

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL	
NOM :	Sara TOUHAMI
FONCTION :	Experte contractualisation
ADRESSE :	Enabel-Agence belge de développement 73, Avenue Fal Ould Oumeir 3ème étage. Agdal-Rabat-Maroc
E-MAIL :	sara.touhami@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RECEPTION DES OFFRES :	DATE :	09/01/2023
	LIEU :	Les offres doivent être transmises sous forme d'un fichier PDF uniquement par e-mail à sara.touhami@enabel.be avec mounia.elmamouni@enabel.be en copie L'email indique en objet : 2504MAR-10011/ Plan de sécurité Enabel Maroc
	DOCUMENTS A JOINDRE	<ul style="list-style-type: none">- Fiche d'identification complétée,- Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle,- Déclaration sur l'honneur – Motifs d'exclusion,- Formulaire d'offre de prix complété et signé,- Note de présentation du prestataire ;- Liste des services similaires à l'objet du présent marché exécutés par le soumissionnaire ;

		<ul style="list-style-type: none"> - CV de la/des personne.s affectée.s à l'exécution des prestations ; - Note méthodologique incluant la compréhension des termes de référence, la répartition des tâches/coordination entre les différents intervenants, l'approche pour l'organisation des formations et un planning de réalisation de la mission ; - Fiche signalétique financière complétée.
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	90 jours	
ELEMENTS INCLUS DANS LES PRIX		
<p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion administrative et le secrétariat ; - le transport, les déplacements et l'assurance ; - les honoraires ; - les per diem éventuels (le per diem couvre les frais d'hébergement, les frais de restauration et autres frais divers) ; - toutes les charges auxquelles le prestataire est soumis (impôts,...) ; - la documentation relative aux services ; - la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ; - le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ; - le pouvoir adjudicateur n'accepte aucune charge financière d'infrastructure pour la réalisation de la mission du contractant. Les prix convenus dans le bon de commande incluent toute l'infrastructure nécessaire pour sa réalisation. Par infrastructure, on entend notamment les frais de locaux, de bureaux et d'équipement de bureaux (consommables, téléphones, etc.) dont le soumissionnaire a besoin pour mener à bien ses engagements. Est également visé sous le terme « infrastructure », l'équipement informatique particulier (matériel et logiciel) dont le soumissionnaire aurait besoin pour remplir ses obligations contractuelles. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), les frais administratifs et de secrétariat, les frais de photocopie et d'impression, le coût de la documentation relative aux services éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services</p>		

nécessaires à l'exécution du marché.

3 Termes de références

DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 mois à partir de la date de démarrage du marché. Les prestations démarreront en principe à partir de la première quinzaine du mois de janvier 2023. Toutefois, la date de démarrage des prestations pourra être convenue d'un commun accord entre Enabel et le prestataire.

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE

NOM :	Mounia El Mamouni
FONCTION :	Learning and Developpement Officer
E-MAIL :	mounia.elmamouni@enabel.be

3.1 Présentation de Enabel

Enabel est l'agence de développement du gouvernement fédéral belge. Elle met en œuvre la politique belge en matière de développement international.

Enabel est un acteur européen qui renforce l'impact de la Belgique, et favorise l'interaction afin de conclure les meilleurs partenariats de coopération possibles.

En tant que centre de connaissances, Enabel agit en termes d'influence stratégique/politique en faveur du développement des pays.

3.2 Contexte de la mission

La gestion des risques et de la sécurité constitue un aspect primordial d'efficacité et de performance pour le bon déroulement des activités opérationnelles d'Enabel.

A ce sujet, Enabel Maroc se mobilise pour soutenir et promouvoir les principes de la gestion des risques, et vise encore à renforcer et structurer le dispositif de sécurité de la représentation à travers cette consultation :

⇒ Sécurité : Etablir un plan particulier de sécurité - Enabel Maroc.

3.3 Objectifs attendus

- 1) Objectif global de la mission

Mettre en place le plan particulier de sécurité/gestion des risques Enabel à travers :

→ La politique de gestion de la sécurité ;

- Une analyse et une évaluation des risques dans les différentes zones du pays ;
- Un manuel de procédure sécurité qui répond aux directives du plan général de sécurité et de gestion de risques Enabel ;
- Une trame standard de gestion de crise ;
- Des recommandations opérationnelles permettant d'améliorer la gestion, l'évaluation et le suivi de la sécurité dans le Maroc.

2) Détail des tâches de la mission :

LES ACTIONS DE LA MISSION	DESCRIPTIF
Sécurité	
Cadre général de la politique de la sécurité	La définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur, définissant les mesures techniques humaines et organisationnelles.
Une analyse et une évaluation des risques pays (Avec une attention spécifique pour la région de l'Oriental)	+L'évaluation des risques sécurité pays ; + Identification des besoins en sécurité et évaluation des menaces internes et externes ; + Evaluation des procédures et des outils actuellement utilisées ; + Proposition d'une veille sécurité permanente et des outils de contrôle des moyens de protection mis en place.
Un manuel de procédure sécurité qui répond aux exigences du plan général de sécurité et de gestion des risques Enabel (siège)	+ Mode opératoire : Sécurité des déplacements ; Sécurité des locaux ; Sécurité des communications et des informations ; + Check liste des bonnes pratiques de prévention.
Une trame standard de gestion de crise et un plan de contingence	+ Cartographie des risques ; + Identification des indicateurs de risque ; + Prise de décision et gestion de crise ; + Mode de gestion et communication.
Formations	+ La sensibilisation sur le mode de gestion du plan particulier de sécurité Enabel Maroc (environ 10 personnes à former) ; + Les outils et les méthodes de recensement des informations qui permettront à réaliser une analyse de

	risque (région/pays) conforme à la méthodologie Enabel.
Plan d'action pour mettre en place un cadre réglementaire de l'aspect : santé hygiène et sécurité au sein des locaux Enabel Maroc	+ Un diagnostic de l'existant ; + Une Proposition d'un manuel de vérification des obligations réglementaires (santé- hygiène incendie...) + Une Proposition des bonnes pratiques et recommandations pour instaurer une démarche de prévention.

3.4 Méthodologie

En vue de l'objectif général de la mission et les actions visées derrière cette consultation, la méthodologie devra être définie par le prestataire.

La mission sera conduite, en collaboration avec l'équipe de la représentation au niveau local.

La direction des opérations et le point focal sécurité le/la conseiller.e. sécurité corporate du siège de Enabel veilleront à valider les livrables de cette mission, afin de mettre en place le plan particulier de sécurité Enabel Maroc.

Les formations proposées par le prestataire doivent répondre aux contextes des livrables validés par Enabel. Le formateur doit adopter une méthodologie participative basée sur des outils d'apprentissages efficaces et directes.

3.5 Livrables

Un rapport pour chaque action de mission (détail des tâches de la mission) :

- La politique de sécurité Enabel Maroc ;
- Une analyse et une évaluation des risques de pays avec des recommandations par région et ville selon la méthodologie Enabel opérationnelles pour assurer le suivi de la situation de sécuritaire Maroc ;
- Un manuel de procédure sécurité complété par des logigrammes ;
- Une trame standard de gestion de crise et un plan de contingence du pays conforme au plan général de sécurité Enabel et au méthodologie Enabel ;
- Fiches de sensibilisation des bonnes pratiques sûreté et prévention ;
- Briefing de sécurité pour les nouveaux arrivant.
- Les PPT ou autres supports utilisés lors de la réalisation de cette mission.
- Un diagnostic de l'état de santé hygiène - sécurité – incendie au sein des locaux d'Enabel Maroc avec un plan d'action qui répond aux exigences de la réglementation du code de travail et les conventions internationales (Organisation Internationale du travail).

3.6 Organisation et calendrier de réalisation

Le prestataire sera le premier responsable de cette mission, il doit fournir les livrables demandés selon les exigences sollicitées par Enabel.

La durée totale de cette mission est de quatre mois à partir de la date de début du marché.

L'organisation et le calendrier seront établis par le prestataire et seront impérativement fournis dans son offre.

3.7 Profil.s recherché.s

- 5 ans minimum d'expérience opérationnelle de gestion de la sécurité internationale, diplomatie, militaire ou en ONG dans des contextes de sécurité volatiles ;
- Expérience et connaissance du contexte des pays d'Afrique du nord ;
- Expérience en diagnostic, évaluation, analyse et planification liés à la gestion de la sécurité
- Expérience en création/mise à jour de système, de politiques, de procédures, des logigrammes et d'outils de sécurité ;
- Expérience en accompagnement de personnel d'organisation internationale, diplomatie, développement, militaires ou ONG dans le domaine de la sécurité
- Expérience en animation des ateliers d'apprentissage ;
- Parfaite maîtrise du Français à l'oral et à l'écrit avec vocabulaire technique lié à la sécurité.

3.8 Lieu des prestations

La zone concernée par cette mission est le Maroc. Le prestataire sera invité à réaliser des déplacements afin d'accomplir la mission.

Les zones d'interventions prioritaires sont :

- Draa Tafilalet
- Oriental
- Souss Massaa
- Beni Mellal Khenifra

Une attention particulière sera accordée à la région de l'Oriental.

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les paiements seront effectués sur base des livrables relatifs aux services fournis et factures dûment établies.

Les factures sont établies en un seul exemplaire.

La facture électronique est envoyée par e-mail aux adresses suivantes : zineb.amrani@enabel.be et mounia.elmamouni@enabel.be

La facture originale peut être envoyée à l'adresse suivante :

Enabel
Angle Avenue Mohamed

Bel Hassan El Ouazzaniet Rue Mejjat
10 170 Souissi - Rabat - Maroc

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

4.8 Exonération de TVA

Le cas échéant, le présent marché sera exonéré de la TVA.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîné le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	
OUI NON		

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
-------------	------------------

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE	A BUT LUCRATIF			
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE			
(le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché 2504MAR-10011 et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX				
Concerne	Unité	Quantité	P.U. HTVA en € ou MAD ¹²	Prix total en € ou MAD
Mise en place du plan particulier de sécurité de Enabel Maroc	Jour de travail domicile/bureau	A compléter par le soumissionnaire		
Mise en place du plan particulier de sécurité de Enabel Maroc	Jour de travail terrain	A compléter par le soumissionnaire		
Montant total en hors taxe				
Taux TVA				%
Montant total TTC				

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Nom, prénom et signature de la personne habilitée à engager le soumissionnaire

.....

¹² Tous les prix de l'offre doivent être exprimés dans une seule monnaie (soit en MAD, soit en EUROS). Le cas échéant, la comparaison des offres se fera en EUROS. Les prix remis en MAD seront donc convertis en EUROS selon le taux de change moyen MAD-EUR en vigueur le jour de la date limite de réception des offres et défini par la Bank Al Maghrib.

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual_exploitation_and_abuse_policy_final_fr.pdf\(enabel.be\)](#) ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud_policy_fr_final.pdf\(enabel.be\)](#);
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le

cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Fiche signalétique financière

FICHE SIGNALÉTIQUE FINANCIER		
INTITULE (1)		
ADRESSE		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
CONTACT		
TELEPHONE		TELEFAX
E - MAIL		
BANQUE (2)		
NOM DE LA BANQUE		
ADRESSE (DE L'AGENCE)		
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL
PAYS		
NUMERO DE COMPTE		
IBAN (3)		
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM	FONCTION
REMARQUES:		

**CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT
DE LA BANQUE (les deux obligatoires)**

**DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU
COMPTE (Obligatoire)**

(1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.

(2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas

(3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.